

Action régionale dans l'activité de chaudronnerie

Cette activité concerne de nombreuses entreprises, dont l'effectif est souvent inférieur à 10 salariés. Les salariés de ces entreprises sont exposés notamment au bruit, aux Troubles Musculo-Squelettiques (manutentions répétées, charges lourdes,...), aux fumées de soudage. La Carsat-LR a mis en œuvre un plan sur 4 ans destiné à sensibiliser les entreprises à l'ensemble de ces risques. Une brochure spéciale « chaudronnerie » a été diffusée et sert de support à la campagne. Elle propose une base pour établir le diagnostic préalable à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques.

Des aides financières spécifiques peuvent accompagner la démarche des entreprises notamment une aide financière simplifiée pour les entreprises de tout secteurs souhaitant s'équiper en torches de soudage aspirantes.

Une entreprise, spécialisée dans le soudage et l'assemblage de structure bois alu a bénéficié d'un contrat de prévention portant en particulier sur la réduction des risques liés aux fumées de soudage. Elle a donc investi dans l'achat d'une table d'aspiration et de torches aspirantes. Quelque temps après l'installation, le chef d'atelier confirme que le changement est spectaculaire. L'atmosphère de l'atelier, auparavant chargée, suffocante et nécessitant l'ouverture des portes, est maintenant respirable, les opérateurs sont satisfaits de ce changement.